

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn organise, dans le Tarn, **le 18 Janvier 2022**, en convention avec les Centres de Gestion des régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes Côte d'Azur:

Un concours externe et un concours interne pour l'accès au grade de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives :

Pour 24 postes répartis de la façon suivante :

Concours externe	Concours interne
16	8

Conditions d'inscription

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2017.

Sont toutefois dispensés de diplôme :

- Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement.
- Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au, 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les dossiers d'inscription sont à demander au Centre de Gestion :

Par internet (voie dématérialisée) : du mardi 25 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021, minuit sur le site internet du CDG Tarn : www.cdg81.fr (via nouveau portail concours-territorial.fr).

À retirer sur place : du mardi 25 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021, 17h00 au Centre de Gestion du Tarn.

Par courrier : du mardi 25 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021 minuit (le cachet de la poste faisant foi) pour les demandes par courrier. Ces demandes écrites seront accompagnées d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif 100g (aux nom et adresse du candidat) et seront adressées à M. le Président du CDG du Tarn, 188 rue de Jarlard – 81000 – Albi.





Date limite de dépôt des dossiers

Les candidats peuvent déposer les pièces constituant le dossier d'inscription sur leur espace candidat **entre le mardi 25 mai 2021 et le jeudi 8 juillet 2021, minuit.**

ou, à défaut, également **entre le mardi 25 mai 2021 et le jeudi 8 juillet 2021** auprès du service concours du CDG 81, jusqu'à 17h (sur place), minuit (par courrier), le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service concours
au numéro suivant : **05.63.60.16.62**